



A Froidfond, le 11 mars 2025

CERIFICAT D’AFFICHAGE

ARRÊTÉ N°25-50

Prescrivant la procédure de modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal

Je soussigné, Philippe GUERIN, Maire de Froidfond, certifie que :

L’arrêté n°25-50 prescrivant la procédure de modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté des communes Challans Gois, a été affiché :

- Du 11 mars 2025 au 11 mai 2025 inclus sur l’affichage officiel de la mairie.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Philippe GUERIN

